Aix*Marseille université
Socialement engagée

DAJI/2023/Décision/Tarifs/16
Décision portant approbation du tarif du colloque
« Commission Permanente des IREM sur l'Enseignement
Elémentaire (COPIRELEM) » _UFR Sciences

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du Conseil d'administration en date du 14 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant l'avis du Conseil de Département l'Institut de Recherche pour l'Enseignement des Sciences (IRES) d'Aix-Marseille Université a approuvé le 14 Mars 2023 le tarif d'inscription pour le colloque de la COPIRELEM prévu du 13 au 15 juin 2023,

DÉCIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque « *Commission Permanente des IREM sur l'Enseignement Elémentaire (COPIRELEM)* » organisé par l'Institut de Recherche pour l'Enseignement des Sciences (IRES) d'Aix-Marseille, qui se déroulera du 13 au 15 Juin 2023 à l'UFR Sciences – Campus Luminy, comme suit :

Tarif d'inscription par participant : 59,09€ HT soit 65,00€ TTC (TVA 10%).
Tarif unitaire d'un repas : 7,27 € HT soit 8,00 € TTC.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 4 avril 2023

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

université d'Aix-Marseille · AMU ·

Université d'Aix-Marseille - Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13 284 Marseille cedex 07 - France
Tél. : **+33 (0)4 91 39 65 00** - Fax : **+33 (0)4 91 31 31 36** - Site web : **www.univ-amu.fr**